

Instance	Conseil de cycle
Composition	<ul style="list-style-type: none"> - enseignants du cycle et si besoin directeur - si l'école compte 4 classes ou moins, le conseil de cycle peut se dérouler avec l'ensemble des enseignants. - les professeurs exerçant en classe de 6^{ème} dans le ou les collèges de secteur sont membres du conseil du cycle 3. <p><i>Article D.311-10 – code de l'éducation</i></p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - arrête les modalités de la concertation ; - fixe les dispositions pédagogiques servant de cadre à son action, dans les conditions générales déterminées par les programmes ; - élaboration de la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle considéré ; - assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre ; - peut consulter toute personne intervenant durant le temps scolaire ; - organisation de la scolarité individuelle des élèves ; - harmonise les objectifs, méthodes, démarches, élabore les programmations de cycle ; - définit l'organisation pédagogique (groupes de besoins, de compétences, décloisonnement) ; - organise l'aide aux élèves en difficulté, identifie les réponses adaptées (aide personnalisée, différenciation, PPRE, liaison avec le RASED, équipe éducative...) ; - veille aux liaisons favorisant la continuité éducative tout au long de la scolarité (liaison GS/CP, cycle 2/cycle 3, cycle 3/collège, école/familles...) ; - formule des propositions concernant la poursuite de la scolarité, au terme de chaque année scolaire ; - répertorie et/ou construit des outils didactiques et/ou de suivi.
Sujets traités	<ul style="list-style-type: none"> - problématiques internes au cycle ; - outils de suivi des élèves ; - progression des élèves ; - poursuite de la scolarité au terme de chaque année scolaire ; - ...

Rythme et initiative des réunions	Au moins une fois par trimestre.
Suites données aux réunions	<ul style="list-style-type: none">- relevé de conclusions consigné dans un registre sur l'école (cahier, classeur...), pouvant être transmis à l'IEN si besoin.- mise en application des projets.
Rôle du directeur	<ul style="list-style-type: none">- il établit le calendrier annuel des réunions ;- il est membre de droit ;- assure le lien entre les différents conseils de cycle et le conseil des maîtres.